

Relevé de décisions du conseil municipal Séance du 26 novembre 2015

Etaient présents : Y. Billod-Laillet, J. Breuil, P. Cart-Lamy, S. Faivre, JC Goy, J. Henry-Leloup, N. Koval-Bondy, G. Cellier, E. Gardier-Jacquot, S. Galimard, F. Mercet, F. D'Amato

Etaient absents excusés : F. Lopez (procuration à J. Breuil)

Absents : N. Moyse, C. Megel

Secrétaire de séance : J. Henry-Leloup

➤ Approbation compte rendu conseil municipal

Le compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2015 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu est adopté avec 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention avec ajout des questions diverses qui figurent dans ce compte rendu

➤ Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet (fusion des communautés de communes de Quingey, Ornans, Amancey et communes d'Abbans-Dessus et Dessous)

Après débat, le conseil municipal exprime l'avis suivant sur la proposition de fusion des communautés de communes du Canton de Quingey, d'Ornans, d'Amancey et des communes d'Abbans-Dessus et Abbans-Dessus ;

Nombre de vote : 13

Abstentions : 8

Suffrages exprimés : 5

Contre : 2

Pour : 3

➤ Subventions associations

Exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres, de fixer certains critères pour l'attribution des subventions aux associations, soit :

- Subventions accordées aux associations retenues pas la communauté de communes et les autres associations

- Critères généraux :

- 1 siège social à Quingey
- 2 Demande de subvention de l'association
- 3 transmission du bilan de l'année N-1 et comptes rendu de l'AG
- 4 participation à la vie locale
- 5 convention d'utilisation des locaux, terrains...appartenant à la commune de Quingey
- 6 référence à la commune de Quingey (blason, banderole...) lors des manifestations, publication.

- critères financiers pour les associations sportives:

Licenciés résidants à Quingey : moins de 18 ans : 30 € / joueur

et

Forfait nombre d'adhérents (licenciés sans limite d'âge)

nombre licencié	< 50	De 51 à 100	>100
forfait	200 €	300 €	400 €

- manifestation à caractère départemental ou régional contribuant à la renommée de la commune > 200 participants

Une subvention exceptionnelle pourra être accordée par la commune

- maintien du montant des subventions 2014 pour les autres associations

Il est rappelé que la commune de Quingey prend à sa charge toutes les dépenses liées au chauffage, à l'éclairage des locaux, terrains, aux investissements liés à l'entretien des locaux mis à disposition gratuitement aux associations, club, subventionnés ou non.

➤ **Décisions modificatives budgétaires, ajustement de crédits, virement de compte à compte**
Voir documents annexes

Adopté avec 2 abstentions, 12 voix pour

Le conseil municipal, décide d'amortir sur 5 ans à compter du 1er janvier 2016 les travaux effectués par le SYDED pour les réseaux électricité et les frais de maîtrise d'œuvre pour la rue du Gey et le carrefour cimetière soit un total de 25 430 €.

➤ **Organisation recensement 2016**

- **Personnels chargés par la commune de cette mission**

Une personne responsable de la coordination, trois personnes chargées des démarches sur le terrain auprès des habitants.

- **Critères de recrutement**

Profil retenu par l'insee

- Niveau d'études suffisant pour assimiler les règles
- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants
- Neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées
- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais

Profil complémentaire proposé par la commune

- Intégration dans la commune
- Autonome
- Bon relationnel
- Connaissance des rues, immeubles, maisons...
- Investi actuellement ou récemment dans des actions en rapport avec la vie communale
- Opérationnel, disponible

- **Démarche administrative**

- Arrêté municipal du maire pour désigner le personnel, proposition de 3 personnes, le conseil municipal demande de faire une annonce sur les panneaux d'affichage et le site internet de la mairie
- Décide la rémunération comme suit :
un forfait par agent recenseur de 1 100 € net
un forfait pour le coordonateur de 1 400 € net

➤ **Création de poste régisseur espace culturel, agent de sécurité**

Jacqueline Henry-Leloup explique que l'espace culturel fonctionne de manière intensive, que pour être dans la légalité une personne en charge de la sécurité, titulaire du certificat « Sécurité des spectacles » doit être embauchée par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016, à raison de 1.25 heures par semaine.
- Autorise le maire à effectuer les démarches pour le recrutement et la nomination
- Autorise le maire à signer tous documents nécessaires

➤ **Questions diverses**

Abordées lors du dernier CM :

- Hauteur du parapet du pont (côté amont, camping), il est rappelé que la bordure côté amont est un « chasse roue » et non un trottoir.

Réponse du conseil départemental : « les parapets comme celui du pont de Quingey n'entrent pas dans le champ d'application de la norme relative aux garde-corps. En l'absence de règle précise, il

convient d'apprécier si la hauteur actuelle est susceptible de poser problème. - Cela ne nous semble pas être le cas, mais nous sommes tout à fait disposés à examiner la question avec vous pour partager une position et éventuellement envisager un dispositif de rehaussement répondant aux craintes formulées par certains de vos administrés (dispositif qui serait à soumettre à l'ABF ...) »

Le maire se renseignera pour savoir ce qu'il est possible de faire (signalétique, main courante...) et à quel coût.

- Caravanes stationnées vers la station, zone de la cccq : toujours les mêmes personnes, sujet abordé à la communauté de communes du canton de Quingey. S. Faivre précise qu'il convient à chaque fois de prévenir la gendarmerie pour constater leur présence illégale, et demander un arrêté d'expulsion au Préfet

- Dans le cadre du projet de création de stationnements rue de Busy à Quingey (projet validé lors du dernier CM) et la mise en conformité de l'accessibilité des trottoirs, une demande de subvention peut être déposée, en Préfecture, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet,

- s'engage à réaliser les travaux en 2016 dont le montant est estimé à 81 215 € HT

- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libre : 60 911 €

Subvention 25 % : 20 304 €

81 215 €

- sollicite en conséquence l'aide financière de l'Etat et demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution de la subvention.

- Création d'un groupe de travail sur le PADD pour l'élaboration d'un questionnaire en direction des habitants : J. Breuil, S. Galimard, P. Cart-Lamy
- Hauteur insuffisante du portail de l'école qui poserait problème, le maire verra le Président du SIPQ
- Le conseil municipal, avec 8 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions
- Considérant la nécessité de simplifier le mode de règlement des dépenses de téléphonie mobile auprès de Sosh Orange :
 - adopte la convention à intervenir entre Orange, le Trésor public et la commune de Quingey pour le prélèvement automatique sur le compte de la Banque de France de la collectivité
 - autorise le Maire ou à son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Prochaine réunion prévue le 7 janvier à 18h30 et ensuite repas avec le personnel communal.